Règlementation de la voiture autonome :

Source : [Voiture autonome : Législation, Droit de circulation - LegiPermis](https://www.legipermis.com/voiture-autonome/voiture-autonome.html)

Classification des niveaux de véhicules autonomes.

* **Niveau 0 : Aucune automatisation** : Le conducteur garde un contrôle total et à tout instant des fonctions principales du véhicule (moteur, accélérateur, direction, freins).
* **Niveau 1 : Automatisation de certaines fonctions** : elles ne font qu'assister le conducteur qui garde le contrôle global. Par exemple, le système antiblocage des roues (ABS) ou l'électro stabilisateur programmé (ESP) vont automatiquement agir sur le freinage pour aider le conducteur à garder le contrôle du véhicule.
* **Niveau 2 : Automatisation de fonctions combinées** : il s'agit du contrôle d'au moins 2 fonctions principales combinées pour remplacer le conducteur dans certaines situations. Le régulateur de vitesse adaptatif combiné avec le centrage sur la voie fait entrer le véhicule dans cette catégorie, tout comme le Park assist qui permet le stationnement automatiquement.
* **Niveau 3 : Conduite autonome limitée** : le conducteur peut donner le contrôle complet du véhicule au système automatisé qui sera alors chargé des fonctions critiques de sécurité. Cette conduite autonome n'est possible que dans certaines conditions de trafic (sur autoroute par exemple). Il est imposé au conducteur d'être en mesure de reprendre le contrôle dans un temps acceptable sur demande du système (notamment lorsque les conditions de circulation autonome ne sont plus réunies : sortie de l'autoroute, bouchons, etc.)
* **Niveau 4 : Conduite autonome complète** : Le véhicule est conçu pour assurer seul l'ensemble des fonctions critiques de sécurité sur un trajet complet. Le conducteur fournit une destination ou des consignes de navigation mais n'est pas tenu de se rendre disponible pour reprendre le contrôle. Il peut d'ailleurs quitter le poste de conduite et le véhicule est capable de circuler sans occupant à bord. C'est sur ce dernier niveau que des entreprises comme Google ou Uber sont les plus agressives.
* L’Organisation Internationale des Constructeurs Automobiles (OICA) a défini un barème européen très proche de l'américain avec [6 niveaux d’autonomie](https://www.legipermis.com/blog/2016/08/05/tests-des-voitures-autonomes-autorises-en-france/#menu2) pour les véhicules.